



Date de préparation: 30-déc.-2009

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	F161-11WHA
<b>Nom commercial</b>	TNEME-FASCURE WHITE
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNEMEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### DANGER!

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PROVOQUE BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.  
PEUT ETRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Provoque des brûlures.

**Peau**

Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques.

**Interactions avec d'autres produits chimiques** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Système vasculaire central, Yeux, Poumons, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Tractus gastro-intestinal, Reins, Foie

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	7727-43-7	10 - 30
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
POLYAMIDE RESIN	68410-23-1	10 - 30
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	10 - 30
XYLENE	1330-20-7	10.0965
N-BUTANOL (SKIN)	71-36-3	8.6023
ETHYL BENZENE	100-41-4	2.3436
MODIFIED ALIPHATIC AMINE	90-72-2	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5
TRIETHYLENE TETRAMINE	112-24-3	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Aldéhydes.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Stockage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 5 ppm TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
TALC (RESPIRABLE DUST)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
XYLENE	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>
N-BUTANOL (SKIN)	TWA: 20 ppm	Skin Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 152 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Skin	TWA: 20 ppm	Peak: 150 mg/m <sup>3</sup> Peak: 50 ppm
ETHYL BENZENE	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
TRIETHYLENE TETRAMINE				TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 ppm Skin	

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables  
**Protection du visage/des yeux** lunettes de protection chimique. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Écran facial.  
**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	28°C / 82.0°F
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	116 - 142°C / 241.0 - 288.0°F
<b>Supérieure Limites de explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Inférieure Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.68147
<b>Densité</b>	13.99237
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	2.944
<b>% de matières volatiles en poids</b>	21.0420
<b>% volatil en volume</b>	41.8470

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Composants époxy.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg ( Rat )		
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	47635 mg/L ( Rat ) 4 h 5000 ppm ( Rat ) 4 h
N-BUTANOL (SKIN)	790 mg/kg ( Rat )	3400 mg/kg ( Rabbit )	8000 ppm ( Rat ) 4 h 17.7 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
MODIFIED ALIPHATIC AMINE	1000 mg/kg ( Rat )	1280 mg/kg ( Rat )	
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg ( Rat )		

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TRIETHYLENE TETRAMINE	2500 mg/kg ( Rat )	550 mg/kg ( Rabbit )	
-----------------------	--------------------	----------------------	--

<b>irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets reproductifs</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Système vasculaire central, Yeux, Poumons, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Tractus gastro-intestinal, Reins, Foie.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8.05 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 16.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 26.7 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
N-BUTANOL (SKIN)	EC50 > 500 mg/L 96 h EC50 > 500 mg/L 72 h	LC50= 1510 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1740 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1200 mg/L Leuciscus idus 96 h	EC50 = 2041.4 mg/L 5 min EC50 = 2186 mg/L 30 min EC50 = 4400 mg/L 17 h EC50 = 3980 mg/L 24 h	EC50 = 1983 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h	LC50= 14.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.09 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 150.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 48.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
TRIETHYLENE TETRAMINE	EC50 = 2.5 mg/L 72 h EC50 = 20 mg/L 72 h	LC50= 570 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 495 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 31.1 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT Ground Transportation Only.** Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.  
**Proper Shipping Name** UN1263,PAINT,3,PGIII,ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDL</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**  
 Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants :

**Composant**  
 XYLENE  
 ETHYL BENZENE

#### Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
XYLENE	1330-20-7	10.0965	1.0
N-BUTANOL (SKIN)	71-36-3	8.6023	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	2.3436	0.1

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb			X
ETHYL BENZENE	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
XYLENE	100 lb	
N-BUTANOL (SKIN)	5000 lb	
ETHYL BENZENE	1000 lb	

**Réglementations des Etats****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**State Right-to-Know**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
BARIUM SULFATE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
XYLENE	X	X	X	X	X
N-BUTANOL (SKIN)	X	X	X		X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X
AMORPHOUS SILICA	X		X		
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
TRIETHYLENE TETRAMINE	X	X	X		

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques

E Matière corrosive



Composant	NPRI
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
N-BUTANOL (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)

**Légende**

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision:** 29-déc.-2009**Sommaire** Pas d'information disponible**HMIS** Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date de préparation: 04-janv.-2010

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	B066-0066B
<b>Nom commercial</b>	F65/66/160/161 CONVERTER
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNE MEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### DANGER!

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.  
PEUT ETRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés.

**Interactions avec d'autres produits chimiques** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Système vasculaire central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	30 - 60
BISPHENOL A TYPE EPOXY RESIN	67924-34-9	10 - 30
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	15.335
BISPHENOL A TYPE EPOXY RESIN		10 - 30
XYLENE	1330-20-7	10.6935
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.4038

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Aldéhydes.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Stockage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
TALC (RESPIRABLE DUST)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
METHYL ISOBUTYL KETONE	TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 307 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> STEL: 307 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm
XYLENE	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>
ETHYL BENZENE	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique.

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Point d'éclair

18°C / 64.0°F

#### Point/intervalle d'ébullition

114 - 142°C / 237.0 - 288.0°F

#### Supérieure Limites de explosion

Pas d'information disponible

#### Inférieure Limites d'explosivité

Pas d'information disponible

#### Taux d'évaporation

Pas d'information disponible

#### Pression de vapeur

Pas d'information disponible

#### Densité gazeuse

Pas d'information disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	1.28267
Densité	10.67371
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	2.896
% de matières volatiles en poids	27.1250
% volatil en volume	42.0116

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Amines.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	47635 mg/L ( Rat ) 4 h 5000 ppm ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets reproductifs</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Système vasculaire central, Yeux, Reins, Foie, Appareil respiratoire, Peau.

#### Renseignements sur le perturbateur endocrinien

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
BISPHENOL A TYPE EPOXY RESIN	Group III Chemical		

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50= 505 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 4280.0 mg/L 24 h EC50 = 170 mg/L 48 h
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8.05 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 16.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 26.7 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h	LC50= 14.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.09 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 150.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 48.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.

#### Proper Shipping Name

UN1263,PAINT,3,PGIII,ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

#### Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants :

#### Composant

METHYL ISOBUTYL KETONE  
XYLENE

ETHYL BENZENE

Réglementations fédérales des  
Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	15.335	1.0
XYLENE	1330-20-7	10.6935	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.4038	0.1

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb			X
ETHYL BENZENE	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
METHYL ISOBUTYL KETONE	5000 lb	
XYLENE	100 lb	
ETHYL BENZENE	1000 lb	

Réglementations des EtatsProposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

Autres réglementations  
internationalesCanada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	NPRI
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS
-------------------------

Date de révision: 29-déc.-2009

Sommaire Pas d'information disponible

HMIS Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**